

LE DEVOIR

Vol. LXXXIV - No 33

MONTREAL, MERCREDI 10 FEVRIER 1993

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

Une insulte, une claque, un viol...

Peut-être faudrait-il s'attaquer aux vrais problèmes!

Josée Boileau

On ne badine pas avec la violence faite aux femmes. Les blagues sur le sujet ne se tolèrent plus, les commentaires de ceux qui la sous-estiment font toujours frémir. Depuis lundi, cependant, une nouvelle question se pose. Se pourrait-il qu'à force de prendre le sujet trop au sérieux, on en vienne à le banaliser tout autant que ceux qui le traitent avec désinvolture?

Quatre étudiantes sur cinq auraient été victimes de violence de la part de leur partenaire au cours de la dernière année, selon une étude de deux sociologues de l'Université Carleton.

Leur étude a soulevé une vive controverse, même auprès de féministes reconnues.

Les auteurs ont traité sur le même pied insultes, jurons, manifestation de jalousie et gestes de tout ordre. A ceux qui leur reprochent d'avoir monté en épingle des incidents mineurs, les auteurs ont rétorqué que la violence verbale est dommageable en soi, et qu'elle porte en germe la violence physique. Qu'une femme peut être encore plus perturbée par des propos grossiers que par une agression. Que la violence psychologique est trop souvent niée.

A cet égard, leur analyse rejoint celle de différents organismes qui s'intéressent à la violence faite aux femmes.

«C'est évident qu'il y a des différences entre une insulte, une claque et un viol», dit Solange Cantin, du Bureau d'intervention en matière de harcèlement sexuel de l'Université de Montréal.

«Mais, ajoute-t-elle, tout ça est un continuum. Avant une violence physique, il y a d'abord eu violence verbale, et humilier ou rabaisser sa partenaire est un comportement très fréquent.»

Hier en fait, c'est cette analyse qui prévalait après le premier choc suscité par la publication des données de Mme Katharine Kelly et de M. Walter DeKeseredy. Comme un alcoolique a inévitablement commencé par un premier verre, un conjoint violent a commencé par insulter ses premières blondes.

De là à conclure qu'un gars qui engueule sa blonde est un batteur de femmes potentiel, le pas fut aussi allègrement franchi qu'à l'époque où on affirmait qu'en tout homme sommeille un violateur.

Une femme sur cinq victime Mais pendant que de telles données font des manchettes spectaculaires, et campent chacun dans son camp — «Les hommes sont toujours pareils», disent les uns; «Vraiment elles exagèrent», disent les autres —, les vrais chiffres, les plus troublants, sont passés sous silence.

non désirés L'étude des sociologues de Carleton vient pourtant confirmer une donnée qu'on retrouve dans de multiples autres recherches, de petite comme de grande envergure: en moyenne, une femme sur cinq a déjà été victime d'une agression sexuelle. Pas des insultes ou des commentaires déplacés, mais des attouchements non désirés qui vont jusqu'au viol.

L'étude de Carleton dit que 29% des jeunes collégiennes et universitaires interrogées ont subi des pressions d'ordre sexuel lors de leurs relations amoureuses. En soi, ce chiffre est déjà énorme.

Il s'ajoute à d'autres données sur la question, telle cette étude récente menée dans deux universités du Nouveau-Brunswick qui indique que 13,7% des étudiantes interrogées ont déjà subi un viol ou une tentative de viol.

Or ce sondage du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme publié l'an dernier et qui révélait que 18% des adolescentes interrogées avaient été victimes d'une forme d'agression sexuelle.

Or, le terme d'agression sexuelle n'avait pas été défini dans le questionnaire, ce qui permet de croire que les jeunes filles ont spontanément songé aux formes les plus visibles d'agressions: le «mon oncle» qui tripote ou le garçon de leur classe qui les a tassées dans un coin. Ces adolescentes n'avaient pourtant qu'entre 13 et 16 ans.

Or ces comportements-là vous remettent une fille à sa place bien plus qu'une blague vulgaire.

Francine Lavoie, psychologue qui enseigne à l'Université Laval, trace exactement ce constat. «La sexualité des adolescentes et leurs premières relations de couple, c'est pas toujours très rigolo», dit-elle.

Pour elle, il y a pire que les insultes: «Tout le monde s'en lance dans la vie». L'une de ses étudiantes mène présentement une étude auprès de jeunes de 15 ans. Les trois quarts d'entre eux ont déjà été témoins, à leur âge, de gestes de violence physique, 15% des filles ont eu leur première relation sexuelle à contrecœur, souvent dans un fond de sous-sol, lors d'un party où elles avaient bu, en se sentant coupables le lendemain de ne pas s'être assez débattues.

«Dans de tels cas, les gars ne voient même pas le problème. Et c'est plutôt là, dans cette minorité, que sont les agresseurs potentiels.»

MONTREAL

Pour un institut de police à Montréal
PAGE A-3



LE MONDE

Haïti: la méthode Caputo porte fruit
PAGE B-3



POLITIQUE

Peut-on être Noir et candidat libéral à Québec?
PAGE A-4

Du jamais vu en 12 ans



PHOTO JACQUES NADEAU

LE CANMAR-EUROPE, un imposant navire de 29 000 chevaux-vapeur, croyait bien pouvoir braver les éléments lorsqu'il a quitté le port de Montréal, hier matin. Mais il n'avait pas encore atteint Tracy qu'il devait déclarer forfait, devenant ainsi le 14e navire immobilisé sur le fleuve Saint-Laurent, entre Montréal et Québec, une situation jamais vue en 12 ans. L'extrême froidure a créé une formidable crue des eaux et un embâcle non moins spectaculaire. Nos informations en page 3.

Provigo enrichira des Américains

Pour sauver sa peau, Bertin Nadeau concocte une transaction qui livre 80% d'Univa à des New-Yorkais

ROBERT DUTRISAC
LE DEVOIR

Persuadé de faire une excellente affaire, The Blackstone Group, le nouveau partenaire new-yorkais de Bertin Nadeau, et le holding de ce dernier, Unigesco, se proposent d'acquiescer Univa (anciennement Provigo) dans une transaction complexe évaluée à 1,6 milliard\$.

A la faveur d'une fusion prévue pour le printemps, Blackstone Capital Partners, des banquiers d'affaires américains spécialisés dans les prises de contrôle amicales, possédera, à travers d'un holding, 80% de Provigo tandis que Unigesco et un partenaire non identifié en détient le solde de 20%.

Les nouveaux associés offrent 11\$ l'action aux autres actionnaires d'Univa, la famille Sobey (Empire) qui détient 25% des titres d'Univa, la Caisse de dépôt et placement du Québec qui en possède 13,5%, et le public investisseur, 35,5%. Il s'agit d'une prime de 45% par rapport au cours récent d'Univa dont le titre clôturait à 8,12\$ avant le dévoilement de l'offre.

Au cours d'une conférence de presse hier, M. Nadeau a soutenu que cette transaction n'aura aucun

impact sur les activités de la chaîne d'alimentation. Son siège social restera à Montréal, l'équipe de direction demeurera la même tout comme ses politiques d'approvisionnement, a-t-il prédit.

De son côté, le président et chef de la direction de The Blackstone Group, Stephen Schwarzman, a sur-enchéri en assurant que son groupe «n'envisageait certainement pas de démanteler la compagnie ni de faire une rationalisation d'envergure».

M. Nadeau a indiqué que tant la Caisse de dépôt que le gouvernement ont été «tenus au courant» des tractations. «Mais nous ne demandons rien à la Caisse ou au gouvernement», a-t-il tenu à préciser.

De fait, même si la Caisse, qui détient un droit de préemption (premier refus) sur la vente des actions d'Univa, peut stopper en principe cette transaction, il est improbable qu'elle débourse un milliard pour éloigner les Américains, estimaient hier, diverses sources des milieux financiers. «Ça me surprendrait beaucoup que le gouvernement intervienne», a souligné de son côté M. Nadeau.

A la Caisse de dépôt, la porte-parole VOIR PAGE A-8: PROVIGO



Bouchard et Parizeau songent à poursuivre Lafferty

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Consternés, indignés d'avoir été comparés à Adolf Hitler, Lucien Bouchard et Jacques Parizeau songent à tenter des poursuites pour diffamation contre la maison de courtage Lafferty, Harwood & Partners.

Les leaders du Bloc québécois et du Parti québécois ont vivement réagi hier à la publication dans Le DEVOIR d'extraits du rapport du président de cette firme, Richard Lafferty, dont l'analyse politico-financière faisait une analogie avec l'ancien dictateur de l'Allemagne nazie.

«Je trouve cela absolument énorme, surtout que ça émane de quelqu'un qui est censé parler en spécialiste.

VOIR PAGE A-8: LAFFERTY

Réforme de l'assurance-chômage

Les directives du ministère contredisent les promesses de Valcourt

CHANTAL HÉBERT
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

S'inspirant du projet de loi C-105, le ministère fédéral de l'Emploi fait circuler depuis un mois de nouvelles directives dans les bureaux régionaux d'assurance-chômage destinées à serrer la vis à tous ceux qui quitteront volontairement leur emploi après le 1er avril prochain.

Selon le bill C-105, à compter de cette date, ceux qui quittent volontairement un emploi n'auront plus droit aux prestations d'assurance-chômage à moins de faire valoir une raison valable.

Or, dans son état actuel, le projet de règlement, préparé en décembre avant que n'éclate la tempête politique entourant le bill C-105, prévoit qu'aucun motif de départ

volontaire, y compris le harcèlement sexuel, ne constitue automatiquement une raison valable pour quitter un emploi.

A tout coup, le fardeau de la preuve reposerait sur le chômeur, qui devrait prouver qu'il a exploré toutes les autres voies imaginables avant de renoncer à son emploi. Ainsi, contrairement à ce qu'affirme le gouvernement, selon les directives proposées, quitter son emploi pour suivre un conjoint dans une autre région, ou parce que les conditions de travail sont hasardeuses, ou parce qu'on y est victime de discrimination, ne constituerait pas nécessairement des raisons valables donnant droit aux prestations d'assurance-chômage.

VOIR PAGE A-8: VALCOURT

Quand le patient devient un produit

3. Québec adopte un concept de gestion américain pour classer les malades

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Dans le domaine de la santé, en particulier dans les hôpitaux, l'information est devenue le nerf de la guerre. Pour réduire les dépenses, on cherche à connaître le coût de chaque patient dans le détail, pour mieux savoir où on peut économiser. L'informatique et l'informatisation qui s'ensuit engendrera-t-elle une nouvelle manière de gérer les hôpitaux? Dans un système où «le malade traité devient le produit».

À quel DRG appartenez-vous? Bientôt, c'est une question qui deviendra peut-être banale lorsque vous ferez votre admission à l'hôpital.

Car selon le DRG, vous resterez plus ou moins longtemps, et votre cas coûtera plus ou moins cher. Et si vous restiez à l'hôpital un jour de plus que prévu, on pourrait peut-être vous le facturer.

Science-Fiction? Que non. Le ministère de la Santé est en train de développer pour la gestion

des hôpitaux un système d'information sophistiqué qui doit permettre aux directions locales de gérer de façon plus serrée les hospitalisations et de rationaliser l'usage de leurs ressources.

Les premiers travaux de recherche sur ces méthodes ont été faites dans la clandestinité, dans les années 1985-86. Elles font l'objet aujourd'hui de projets-pilotes.

Ce système est fondé sur la méthode américaine du DRG. Cet acronyme signifie: *Diagnosis related*



PHOTO JACQUES NADEAU

Le concept dit «Groupes homogènes de malades» permettra de vous cataloguer en fonction de votre problème et de ses répercussions possibles.

VOIR PAGE A-8: SANTÉ

INDEX

Actualité.....A2	Éditorial.....A6
Agenda culturel.B7	Idées.....A7
Annonces classées .B2	Le Monde.....B3
Découvertes.....B1	Les Sports.....B6
Avis publics.....B4	Montréal.....A3
Culture.....B8	Mots croisés.....B2
Économie.....A5	Politique.....A4



Météo
Nuageux
Max.: 4
Détails en B9

LES ACTUALITÉS

EN BREF

PAS D'ALCOOL LA NUIT

Québec (PC) — La bière et le vin ne seront pas disponibles la nuit dans les épiceries et les dépanneurs. Le ministre de la Sécurité publique, Claude Ryan, a en effet décidé de maintenir le statu quo concernant les heures où il sera permis de vendre des produits alcoolisés dans les épiceries, soit de 8h à 23h. L'idée originelle du gouvernement était de permettre la vente de ces produits 24 heures par jour. Mais l'élargissement des heures, inclus dans un projet de loi présenté en décembre 1991 à l'Assemblée nationale, avait soulevé des critiques. Le ministre Ryan a alors décidé qu'une consultation populaire serait tenue par la Régie des permis d'alcool du Québec avant d'en arriver à une décision finale.

LE MAIRE D'OKA SE DISSOCIE DE L'INTERVENTION POLICIÈRE

(PC) — Le maire de la municipalité d'Oka Jean Ouellette a tenté de se dissocier, hier, de l'intervention policière de la Sûreté du Québec (SQ) menée à Oka le 11 juillet 1990 et a critiqué les autorités fédérales et provinciales pour leur attitude dans le dossier l'opposant aux Mohawks de l'endroit. «Nous n'avions aucune idée comment ils interviendraient», a répondu le maire Ouellette au coroner Guy Gilbert qui cherchait à savoir s'il avait été surpris par l'utilisation d'armes lors de la confrontation. Relativement à la mort du caporal Marcel Lemay survenue au cours de l'opération, le maire a refusé de reconnaître une part de responsabilités. «Je ne savais pas ce qui se préparait. C'est arrivé», a-t-il dit.

LES HÔPITAUX RÉCLAMENT UN IMPÔT-SERVICES SANTÉ

Les hôpitaux réclament un impôt-services santé. Pour contrôler les coûts du système de santé, l'Association des hôpitaux du Québec (AHQ) recommande au gouvernement d'instaurer un impôt-services santé qui tiendrait compte de la capacité de payer de chacun. L'Association, qui comparait hier en commission parlementaire, estime aussi que certains services devront être facturés directement aux patients, comme une partie des frais d'hôtellerie liés à l'hospitalisation. Enfin, les directions d'établissements préviennent qu'ils veulent remettre en question «un certain nombre de privilèges» acquis dans les conventions collectives des employés. Elles ont mentionné les congés de maladie payés, les libérations syndicales payées et la révision des coûts des frais d'arbitrage.

MANIFESTATION À VERDUN

Des dizaines de propriétaires de bâtiments commerciaux ont manifesté hier soir devant l'hôtel de Ville de Verdun pour protester contre l'imposition de la surtaxe sur les immeubles non résidentiels. Selon le président de l'Association des propriétaires de bâtiments commerciaux du Québec, M. Peter Sergakis, cette surtaxe aura des répercussions très néfastes sur le développement commercial de Montréal parce que les propriétaires ne peuvent refiler cette hausse à leurs locataires qui ont de la difficulté à survivre. Une nouvelle manifestation est prévue pour le 1er mars, cette fois devant l'hôtel de Ville de Montréal.

CINQ GROUPES S'ALLIENT À LA CSN

(PC) — La Confédération des syndicats nationaux (CSN) a annoncé, hier, qu'elle avait obtenu l'appui de cinq groupes de femmes et de protection des droits civiques dans sa démarche judiciaire visant à forcer la Commission des droits de la personne à entendre des plaintes en discrimination salariale déposées dans certains cas depuis 1987. Il s'agit de la Fédération des femmes du Québec, du Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail du Québec, de la Coalition en faveur de l'équité salariale, du Comité canadien d'action sur le statut de la femme et de la Ligue des droits et libertés. L'audition de la requête en mandamus, qui vise à forcer un organisme public à accomplir un devoir que la loi lui impose, doit débuter aujourd'hui.

LA LUTTE CONTRE LE SIDA DEVRAIT ÊTRE UNE PRIORITÉ

Ottawa (PC) — Près de trois Canadiens sur quatre croient que la lutte contre le sida devrait être une priorité pour le gouvernement fédéral, indique un récent sondage Angus Reid. Un résumé de ce sondage, dont la Presse canadienne a pris connaissance hier, précise que 72% des 1500 Canadiens interrogés en janvier dernier jugent que «les subventions pour combattre le sida devraient être une plus grande priorité pour le gouvernement fédéral».

LAC ROBERTSON: LES MONTAGNAIS VONT EN APPEL

Québec (PC) — Les Montagnais de la Basse Côte-Nord ont décidé d'en appeler du jugement de la Cour supérieure, qui a refusé le 18 janvier dernier d'émettre une injonction visant à empêcher Hydro-Québec de construire une centrale hydro-électrique au lac Robertson. Le tribunal avait aussi rejeté une action en nullité contestant la validité des décrets gouvernementaux autorisant Hydro-Québec à aller de l'avant avec ce projet. La centrale du lac Robertson, qui nécessitera un investissement de 340 millions\$, doit alimenter quelque 2000 résidents de la Basse Côte-Nord actuellement desservis par des génératrices.

AIR CANADA SOUFFRE DE PLUS EN PLUS DE LA CONCURRENCE

Ottawa (PC) — Malmenée sur tous les fronts, Air Canada souffre de plus en plus de la concurrence que lui livrent les petits transporteurs aériens tel Nationalair, a déclaré à Ottawa hier le grand patron de la plus importante compagnie aérienne du pays. Aux prises avec des difficultés financières majeures, le président et chef de la direction d'Air Canada, Hollis Harris, estime que Nationalair, Air Transat et Canada 3000 constituent avec Canadian «une troisième force» sur les marchés national et international. Comparaison hier devant le comité des Communautés sur les transports, M. Harris a déclaré qu'Air Canada avait perdu une fortune uniquement au profit de Nationalair. Nationalair, qui affiche des prix alléchants dans le lucratif corridor Montréal-Toronto, a fait perdre 120 000\$ par jour à Air Canada au cours de la guerre des prix déclenchée en octobre dernier. Air Canada, qui transportait 2100 passagers par jour entre ces deux villes, n'en déplaçait plus que 1500 à la fin de décembre.

Projet Sainte-Marguerite-3

La commission du BAPE découvre... une nouvelle centrale

LOUIS-GILLES FRANCOEUR LE DEVOIR

La commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en poste à Sept-Îles a eu la surprise hier de découvrir dans le territoire sous examen un projet de centrale d'une puissance variant entre 40 et 80 MW dans les cartons d'Hydro-Québec, et qui n'avait pas été identifiée comme telle dans l'étude d'impacts.

L'évaluation du projet SM-3 sur la Sainte-Marguerite entre dans sa deuxième semaine. La commission avait découvert la semaine dernière que la société d'Etat n'avait pas inclus la ligne de transport hydro-électrique dans son étude, conformément à une politique de la maison.

D'autre part, Hydro-Québec a placé la commission, le public et le gouvernement devant un choix plus clair que jamais quant au caractère impérieux du projet Sainte-Marguerite. Sa «mise-à-jour» de la justification de son projet, déposée lundi soir, place le Québec devant trois choix pour faire face aux besoins en vue: on construit, soit Grand-Baleine chez les Cris, soit Sainte-Marguerite chez les Montagnais de la Côte-Nord. Ou alors les urbains du Sud devront se mettre le nez dans les cheminées des centrales thermiques, la seule autre alternative possible dans l'esprit de la société d'Etat.

«Advenant un délai dans l'obtention des autorisations (de SM-3), il faudrait mettre en oeuvre d'autres moyens pour satisfaire les besoins à l'horizon 2001. Dans ce cas, la mise en service progressive du complexe Grand-Baleine pourrait constituer une alternative. Toutefois, l'importance de la production de ce complexe repousserait de plusieurs années la réalisation du projet Sainte-Marguerite», une hypothèse aussi cauchemardesque pour les entreprises et syndi-

cats que souhaitée par les défenseurs de la faune.

Mais, en amont de toutes ces questions, en survient une autre assez crue: a-t-on vraiment besoin de cette électricité et à qui profiteront ces coûteux équipements de 3,5 milliards\$? Le mouvement Au Courant a fait ressortir par ses questions que le bond de 4.4 TWh qu'effectuera la demande d'électricité dans le secteur des alumineries entre 1992 et 1993 correspond exactement à la production annuelle d'un projet comme SM-3.

Un autre bond de 3 TWh surviendra dans le même secteur entre 1996 et 1997. Ces besoins correspondent à des engagements de livraisons d'Hydro-Québec, contactés dans le cadre des contrats secrets. S'agit-il d'achats d'électricité garantis ou optionnels, ce qui libérerait d'autant la demande provinciale? La commission n'a pas exigé cette information. Des bonds de la demande ont aussi été identifiés dans le secteur du chauffage des édifices commerciaux entre 1992 et 2005, où elle passera de 6.1 TWh à 11.2 TWh et dans le secteur des pâtes et papier (13.2 à 20.1 entre 1992 et 2010).

Les commissaires ont aussi appris que ces savants calculs sur la demande à long terme, les piliers de la justification du projet, avaient 70% de chances de se situer entre les scénarios faibles ou forts, c'est-à-dire, par ricochet, 30% d'être complètement en dehors! Si cette fiabilité vaut pour les 10 prochaines années, elle diminue par la suite dans une mesure que la commission n'a pas jugé bon, non plus, de déterminer.

Hydro-Québec ne lorgne plus, enfin, vers les 3000 MW du bassin Churchill. Les prix étaient trop élevés. Mais elle regarde cependant du côté de l'Ontario même si les interconnexions sont faibles et qu'Hydro-Québec ne veut pas se lier au delà de l'an 200 malgré l'importance de ses surplus,

produits avec du nucléaire et du thermique.

Quant à la nouvelle centrale découverte hier par les commissaires, il s'agirait d'un équipement de 40 MW, selon les quelques paragraphes qu'y consacre l'étude d'impacts. La semaine dernière, Hydro-Québec disait avoir trouvé le moyen de faire passer la puissance de son projet de 820 à 880 MW, soit 60 MW de plus. Le chiffre de 80 MW a aussi été mentionné pour ce site hier. Mais personne n'avait encore précisé d'où sortait ce gain de puissance.

La loi et les règlements en environnement exigent qu'un projet constitué de plusieurs parties forme un seul et même projet et fasse l'objet d'une seule étude d'impacts. En aval du projet SM-3, on trouve actuellement une petite centrale de 18 MW, désignée comme SM-2, qui appartient à la compagnie Iron Ore of Canada (IOC). Strictement parlant, tout projet émanant de cette compagnie constitue un projet d'un autre promoteur et n'a pas à figurer dans l'étude d'impacts d'Hydro-Québec.

Mais un nouveau document déposé hier par la société d'Etat fait état d'un nouveau projet de la société d'Etat à SM-2. Et son porte-parole, M. Patrick Arnaud, a confirmé que des pourparlers étaient en cours en vue d'une éventuelle acquisition de l'actif d'IOC pour augmenter sa puissance, un projet d'environ 190 millions. La compagnie a un droit d'eau de 40 mètres à cet endroit.

Le président de la commission, M. André Delisle, devait reprocher à Hydro-Québec d'avoir laissé tout le monde sous l'impression qu'elle tirerait plus de bénéfices de SM-3 «parce qu'il y aurait plus d'eau» en raison du détournement opéré aux dépens de la Moisie. La vérité a surpris tout le monde parce que l'étude d'impacts, si elle mentionne la possibilité technique d'augmenter la puissance de SM-2, s'il y a plus d'eau, ne précise pas qu'il s'agit d'un projet d'Hydro.

L'enquête Kordic reprend



PHOTO PRESSE CANADIENNE

DANS l'ambulance qui transportait John Kordic, le technicien ambulancier a soudainement lancé un SOS (le 99) au chauffeur, lui signifiant ainsi d'accélérer vers l'hôpital parce que l'état du patient donnait des signes inquiétants. L'ex-hockeyeur a alors été retourné sur le dos, on lui a enlevé les menottes et le policier Benoît Moisan a administré un massage cardiaque à Kordic pendant que le technicien ambulancier procédait à une manœuvre de ventilation. Ce fut cependant peine perdue. C'est ce qu'a raconté hier l'agent Moisan, de la police de l'Ancienne Lorette, à la reprise de l'enquête du coroner sur les circonstances et les causes du décès de l'ancien joueur du Canadien et des Nordiques. Kordic est mort dans la soirée du 8 août dernier dans l'ambulance qui le conduisait au Centre hospitalier de l'Université Laval (CHUL) des suites d'un oedème pulmonaire et d'une arythmie cardiaque, selon le pathologiste. Sur la photo, la mère du hockeyeur décédé, Regina, est accompagnée de l'avocat Paul Bouchard.

Un tiers des professionnels de l'éducation veulent quitter leur poste

CAROLINE MONTPETIT LE DEVOIR

Si deux professionnels de l'éducation sur trois s'estiment relativement heureux dans le travail qu'ils font, un tiers de ces mêmes professionnels éprouvent des difficultés, et 35% d'entre eux ont même l'intention de quitter leur poste pour exercer une autre activité.

C'est ce que révèle un sondage portant sur le vieillissement en milieu scolaire, mené par la Centrale de l'enseignement du Québec auprès de 300 professionnels de l'éducation, ce titre excluant le personnel enseignant.

Les quelque 5500 professionnels employés par les commissions scolaires, dont l'âge moyen est de 44,6, compte 70% de membres âgés de 35 à 54 ans, alors que ce groupe ne constitue que 35% de la population active du Québec.

Aussi, le personnel professionnel des commissions scolaires souhaite ardemment un réaménagement du travail dans les années précédant la mise à la retraite.

Ainsi, dans le cadre de l'enquête effectuée par la CEQ, 94% des conseillers pédagogiques, des psychologues, des orthophonistes, des animateurs de pastorale, des conseillers d'orientation et autres professionnels interrogés ont dit souhaiter des horaires de travail plus flexibles.

90% se sont dits favorables à une mise à la retraite graduelle, et 90% ont dit préconiser des postes ou des fonctions qui font appel à l'expérience pour assister des collègues plus jeunes.

Par ailleurs, un forte proportion d'entre eux souhaite également une plus grande mobilité, sans pour autant viser des postes de direction dans les écoles ou les commissions scolaires.

Contredisant la croyance populaire, selon laquelle le personnel plus âgé éprouve des difficultés grandissantes à assumer ses fonctions, l'enquête démontre que c'est le groupe des 40 à 44 ans «pour qui le travail semble le plus

douloureux pour ce qui est de la fatigue et des déceptions».

En fait, sur l'ensemble des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête menée par la CEQ, 21% des professionnels se déclaraient passionnés par leur travail, 45% se sont affirmés globalement satisfaits de ce qu'ils font et jugent leurs conditions de travail convenables.

22% se disent très engagés dans leur travail mais se demandent s'ils vont pouvoir tenir le coup longtemps, et 12% se sont classés parmi les «désabusés», soit les employés qui demeurent dans le milieu scolaire faute d'alternative, pour la sécurité d'emploi, pour le salaire ou pour les avantages sociaux.

Parmi les autres récriminations formulées par le personnel professionnel des commissions scolaires, on retrouve, en premier lieu, une tâche trop lourde (91% des répondants), l'impression de manquer de temps (81%), une vie au travail stressante (68%).

Rappelons que le personnel professionnel des commissions scolaires est le mieux payé de l'ensemble des syndiqués employés dans les commissions scolaires.

L'an dernier, la Centrale de l'enseignement du Québec avait mené une enquête semblable auprès des enseignants, démontrant qu'un professeur sur deux éprouvait des difficultés dans l'exercice de ses fonctions.

«Nous relient cette constatation au fait que les enseignants sont sur la ligne de front face aux élèves, a déclaré hier la présidente de la CEQ, Mme Lorraine Pagé. Il n'y a pas de tampon entre eux et la clientèle scolaire».

Requissant aux données présentées par l'ensemble de l'enquête, le président de la Fédération des professionnels et professionnelles de l'éducation, M. Pierre Tellier, a signalé hier pour sa part qu'«étant donné que les professionnels ont pour rôle d'en supporter d'autres, soit le personnel enseignant et les élèves, nous nous retrouvons au bout d'une chaîne qui peut être lourde de conséquences pour l'école».

Important embâcle sur le Saint-Laurent

LAURENT SOUMIS LE DEVOIR

Depuis le week-end dernier, l'extrême froidure qui sévit dans le sud du Québec cause de sérieux maux de tête aux autorités de la Garde côtière canadienne et de la direction québécoise de la Sécurité civile aux prises avec une crue des eaux du fleuve qui ne s'est pas vue depuis une douzaine d'années.

Un important embâcle sur le fleuve Saint-Laurent, qui perdure depuis samedi dernier entre le lac Saint-Pierre et Lanoraie, paralyse toujours 14 navires entre Montréal et Québec.

Et la crue des eaux qu'il provoque menace maintenant les habitations de plusieurs municipalités riveraines. Hier après-midi, la Direction générale de la sécurité civile a indiqué que les municipalités entre Sorel et Repentigny exerçaient une surveillance constante du niveau de l'eau et du mouvement des glaces sur le fleuve et les affluents.

Après avoir légèrement baissé à Lanoraie même, le niveau des eaux présentait encore un risque important, hier en fin de journée, pour les municipalités de Charlemagne et de Lachenaie, a précisé au DEVOIR Mme Ginette Tremblay, porte-parole de la Sécurité civile.

L'embâcle en amont du lac Saint-Pierre et le mouvement des glaces sur les rives ont mis en alerte les services techniques et d'incendie de plusieurs autres municipalités.

Toute la journée, des réunions techniques ont eu lieu entre responsables pour étudier diverses mesures préventives ou d'urgence en cas d'évacuation potentielle.

La Sécurité civile recommandait aux riverains qui auraient besoin d'assistance de communiquer immédiatement avec leur municipalité.

Tant pour contrer d'éventuelles inondations que pour rétablir le transport maritime, la Garde côtière était hier sur un pied d'alerte.

La Garde côtière a dépêché sur les lieux «le plus gros de ses effectifs», dont le Terry Fox, un remorqueur de haute mer de 24 000 chevaux-vapeur spécialement appelé du port d'Halifax.

Il est venu prêter main-forte à trois autres brise-glace, le Pierre-Radisson, le DesGroseillers et le Sir Wilfrid Laurier, dont le port d'attache est Québec.

Ces quatre navires travaillent jour et nuit de concert avec un aéroglisseur, le Waba Naki (Peuple du Soleil Levant), et un navire d'appoint, le Tracy.

Neuf cargos océaniques sont toujours immobilisés en amont de l'embâcle, tandis que cinq autres attendent le passage en aval du lac Saint-Pierre.

Un quatorzième navire, le Canmar Europe, un navire de 29 000 chevaux-vapeur, a quitté le port de Montréal hier matin bien déterminé à délier les éléments.

Avec pour résultat qu'il s'est retrouvé pris dans les glaces non loin de Tracy.

«Comme on dit dans le métier, on placote autour, a expliqué au DEVOIR M. Richard Lessard, porte-parole de la Garde côtière.

«La situation est extrêmement pénible. Il est difficile d'entrevoir un retour à la normale avant deux jours, d'autant plus qu'il faudra bien à un moment ou un autre ravitailler nos unités en carburant.»

La situation se complique du fait que la Garde côtière a dû aussi s'occuper hier d'un léger embâcle, «d'une grosse calotte», non loin de Batiscan. En raison des glaces qui s'amoncellent, plusieurs autres navires ont réclamé en outre une escorte sur la rivière Saguenay.

La situation inhabituelle, «qui ne s'est pas vue depuis une dizaine d'années», inquiète également le directeur général du port de Montréal, M. Michel Turgeon.

«Les retards entraînent des coûts extrêmement importants pour les transporteurs maritimes», expliquait-il au DEVOIR.

Hier matin, les eaux du fleuve à Montréal dépassaient de 2,95 mètres leur niveau habituel, ce qui pourrait ultimement causer d'importants dégâts aux petites marinas de la région.

DÉCÈS

DEOM CÉCILE GOUGOUX
A Laval-des-Rapides, le 6 février 1993, à l'âge de 74 ans, est décédée Dame Cécile Gougoux veuve de Georges-Émile Déom. Elle laisse dans le deuil son fils Guy (Marguerite Abdémalek) ses petits-enfants: Caroline et Frédéric, ses trois frères: Albert, Dr Jacques et Paul-Émile, son beau-frère et ses belles-sœurs, neveux et nièces.
A la demande de la famille, elle ne sera pas exposée. Ses funérailles auront lieu vendredi le 12 février 1993 à 9h30 en l'église Bon Pasteur, 400 Av. Laurier, Laval-des-Rapides. Suivi de l'incinération. A la demande de la famille, prières de ne pas envoyer de fleurs. Des dons à U.D.V.L. (pour l'achat d'équipement pour soins dentaires pour personnes en perte d'autonomie) seraient appréciés. Veuillez envoyer vos dons par chèque libellé à: U.D.V.L. a/s du Dr Guy Déom, 300 Est. Boul. de la Concorde, Laval Qc, H7G 2E6.
La famille recevra les condoléances dans la salle du sous-sol de l'église Bon Pasteur, vendredi 12 février à compter de 9h00 am.
Direction Magnus Poirier

LEGROUX LÉOPOLD
A Québec, le 9 février 1993, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Léopold Legroux, époux de Dame Rachel Tessier et père de Jacques (Michèle Olivier), Louise (Yvan Houle), Claire, Jean (Jacqueline Brisson), Suzanne (Jean-Marie Bernier), Pierre (Yvonne Pageau) et Marie (Peter Sabor). Il laisse également dans le deuil treize petits-enfants, ses sœurs: Jeanne c.s.c. et Cécile (Roger Vaillancourt), ses beaux-frères et belles-sœurs, ainsi que de nombreux neveux et nièces, parents et amis. La famille recevra les condoléances à la
Coopérative funéraire du Plateau
950, des Érables,
Québec.
jeudi de 14 heures à 17 heures et de 19 heures à 22 heures et le vendredi à compter de 9:30 heures.
Le service religieux sera célébré le vendredi 12 février à 11 heures en l'église du St-Sacrement.
Veuillez compenser l'envoi de fleurs par des dons à l'Oeuvre de Petits Frères des Pauvres.
Pour renseignements: 529-0035

ACTUALITÉS

SANTÉ Québec et la gestion américaine

SUITE DE LA PAGE UNE

groups. Il est traduit en français par Groupes homogènes de malades.

Un DRG représente un épisode de soin, c'est-à-dire le séjour-type d'un malade à l'hôpital, selon son âge, sa condition et le mal pour lequel il est traité. Diverses caractéristiques démographiques, cliniques et thérapeutiques sont prises en compte pour établir chacun des 475 DRG qu'ont répertoriés les chercheurs américains.

En somme, si vous avez 30 ans, que vous venez à l'hôpital pour soigner un ulcère peptique simple ou complexe, avec ou sans, plus ou moins de complications (DRG numéros 176, 177 et 178), vous devriez normalement rester x nombre de jours hospitalisé et votre cas coûter tel montant à l'État.

Les directions locales peuvent donc comparer votre cas au cas-type et surveiller les écarts entre la réalité et ce qu'elle devrait être.

Aux États-Unis, où la méthode a été appliquée, on a utilisé le DRG pour établir la tarification. Les assureurs comme les régimes publics se sont mis à rembourser aux malades non pas les frais réels, mais un montant fixé d'avance par DRG, ce qu'on a appelé le PPS. Ce système a causé des ravages sur le plan de l'équité sociale et l'accessibilité des soins.

Le Québec n'en est pas là.

L'exemple américain montre toutefois, dans le contexte où le Québec contemple l'idée d'instaurer un ticket modérateur, que le DRG pourrait éventuellement être utilisé aux mêmes fins.

Alors qu'aux États-Unis le paiement des services de santé est calculé par cas, le Québec a suivi, depuis 20 ans, une approche très différente: Québec verse en fait à chaque hôpital un budget global, sans tenir compte des fluctuations reliées aux cas traités.

Cette situation, explique-t-on dans un document du MSSS, peut s'apparenter à celle d'un entrepreneur qui fixe de façon approximative le prix de vente de ses produits sans pour autant connaître le prix de revient des diverses composantes de son produit final.

Cette approche, juge le ministère, ne favorise pas une plus grande efficacité en période de pénurie de ressources.

C'est pour donner aux établissements des outils de gestion «qui permettront de faire face à une diminution des ressources disponibles et à une pression accrue pour mesurer les résultats atteints et réduire les coûts de la production hospitalière».

Un document du ministère de la Santé explique que l'approche par DRG est «un instrument de mesure de la performance hospitalière».

Cet instrument peut aider le directeur d'un hôpital à mieux juger de la pertinence des hospitalisations comme des durées de séjour, gérer les listes d'attente et les lits, réviser la politique d'admission, désengorger l'urgence par un raccourcissement des séjours trop longs, etc.

Le directeur des ressources d'information du ministère de la Santé, M. Marc Lecours, explique dans un document que cette approche «sert à identifier les produits de l'hôpital et le coût de fabrication de ces produits. Les examens, les soins, les analyses ne sont plus représentatifs de la production de l'hôpital», écrit-il.

«Le malade traité devient le produit».

C'est sous l'impulsion du gouvernement Bourassa, et de la publication des rapports Gobeil-Scowen-Fortier en 1986, que des technocrates du ministère commencent à réfléchir à des méthodes de rationalisation des coûts. Le système de santé a besoin d'une «solution choc».

Mais ces travaux s'amorcent «dans la clandestinité», relate Lecours. Tandis que la commission Rochon consulte.

L'utilisation des DRG implique l'acquisition de matériel informatique par les hôpitaux, qui ont consacré 55 millions de dollars à cette fin en 1990-91.

Le ministre de la Santé a dégagé lui-même un montant de 800 000\$ sur trois ans, spécifiquement pour encourager l'achat de systèmes d'information aptes à traiter localement les données recueillies lors de l'hospitalisation. En annonçant cet investissement, il a parlé d'une «étape essentielle» vers la gestion locale des DRG.

L'utilisation des DRG nécessite également l'accumulation de grandes quantités d'informations les plus précises possibles sur les services hospitaliers.

La classification des DRG utilisée au Québec a été construite à partir d'un échantillon de 1,8 million de dossiers de bénéficiaires classés dans une banque centrale de données du ministère de la Santé qui s'appelle Med-Echo. Cette banque existe depuis une quinzaine d'années.

Le fichier Med-Echo contient des renseignements relatifs aux personnes hospitalisées. On y stocke les données cliniques sur quelque un million d'hospitalisations chaque année. Med-Echo contient aussi le numéro d'assurance-maladie, le lieu et la date de naissance, le sexe, l'état civil, le numéro de dossier médical et le numéro de code de l'établissement.

LAFFERTY Des poursuites possibles

SUITE DE LA PAGE UNE

C'est sur ce fondement que des investisseurs étrangers vont décider s'ils viennent investir dans ce pays. Je m'interroge sur les limites de ce qu'on doit accepter en politique de la part de gens qui veulent détruire nos réputations. J'analyse le document. Et je n'écarterai rien pour le moment», a déclaré M. Lucien Bouchard au DEVOIR.

La réaction liminaire de M. Jacques Parizeau s'inspire sensiblement de la même préoccupation. «Il y a des limites à l'injure. J'appartiens à une génération qui sait qui était Adolf Hitler. Je vais voir dans quelle mesure il y a matière à une poursuite pour diffamation. «Ces choses-là, il ne faut pas que ça traîne».

Rejoint par LE DEVOIR, le directeur général de la section québécoise du Congrès juif canadien, M. Crelin Sten, a tenu à faire savoir qu'il n'accepte pas l'analogie, tout en reconnaissant qu'il ne partage pas le projet politique des deux chefs. «Les deux hommes sont des démocrates, avec un engagement personnel et professionnel en faveur des droits de la personne. C'est incendiaire. Ça peut contribuer à faire dévier d'un débat rationnel et constructif».

Cependant, Lucien Bouchard croit qu'il faut pousser

plus loin la réflexion et prendre conscience de la gravité des accusations portées par l'analyste financier Richard Lafferty, ainsi que de leur portée.

A son avis, ce genre de diffamation cause non seulement tort au Bloc et au PQ, mais risque également d'éclabousser la réputation du Québec à l'étranger. «Hitler, c'était un monstre».

Le chef du Bloc québécois estime qu'il faut évaluer ce genre de phénomène dans une optique plus large. «Si c'est comme ça qu'on se traite entre nous, si on peut impunément s'imputer des choses comme cela, c'est la société elle-même qui en prend pour son rhume. Faut-il laisser les gens utiliser ce langage comme si de rien n'était? Ce n'est pas parce qu'on est en politique qu'on n'a plus de droits. Même si cela ne nous nuit pas en politique, il y a l'après-politique».

Les insinuations de l'analyste financier Lafferty apparaissent d'autant plus injustes à Lucien Bouchard qu'il ne voit rien du genre que l'on puisse reprocher au discours politique et au programme du Bloc et du Parti québécois. «On connaît les programmes de nos partis. On sait que c'est une démarche démocratique. Tout le monde le sait, les gens nous connaissent. Nous ne sommes pas des violents, nous sommes des pacifiques».

Tous les habitants de Davis Inlet seront relocalisés

Ottawa (PC) — Les habitants de Davis Inlet au grand complet seront réinstallés dans une autre localité, a déclaré hier le ministre des Affaires indiennes, Tom Siddon.

Ottawa a décidé que la communauté, qui vit dans des conditions misérables sur une petite île de la côte du Labrador, ne peut plus se développer à cet endroit, a dit le ministre.

Le hameau de 500 habitants fait parler de lui dans le monde entier depuis la récente tentative de suicide d'enfants innus intoxiqués aux vapeurs d'essence.

La drogue n'est qu'un des nombreux problèmes socio-économiques qui affligent les résidents, aux prises avec la violence familiale, la détérioration des conditions d'habitation et l'absence d'équipements sanitaires de base.

La population s'accroît, et l'île ne peut fournir l'approvisionnement en eau courante et les autres services dont les Innus ont besoin, a dit M. Siddon.

Ottawa commencera immédiatement à planifier l'opération avec les leaders innus — qui sont favorables au déménagement — et le gouvernement de Terre-Neuve, a-t-il ajouté. C'est le député conservateur terre-neuvien Ross Reid qui dirigera l'équipe fédérale au cours des discussions.

M. George Rich, le vice-président de la nation innue, a affirmé que les gens étaient ravis. «Nous voyons enfin la

lumière au bout du tunnel», s'est-il réjoui. Depuis des années, les résidents sont malheureux sur l'île, mais ils avaient peur de dire aux autorités gouvernementales qu'ils voulaient partir, a-t-il ajouté.

Le nouvel emplacement n'a pas été choisi, mais le gouvernement s'est engagé, par la bouche de M. Siddon, à trouver un endroit qui permettra la croissance et la revitalisation de la communauté.

Une étude, commandée par le gouvernement et terminée en décembre, proposait de déménager la communauté à Sango Bay, le premier choix des Innus.

En attendant le déménagement, des améliorations temporaires aux installations de Davis Inlet pourraient s'avérer nécessaires, a dit le ministre, qui a admis qu'on ne pouvait laisser les gens vivre dans des conditions «aussi atroces» pendant toute la période qu'il faudra pour bâtir les nouvelles installations.

Les gouvernements fédéral et terre-neuvien se partagent la responsabilité des Innus, qui ne sont pas couverts par la Loi des Indiens — une situation qui a engendré des problèmes de juridiction, et dont les Innus disent qu'elle a longtemps compliqué leurs efforts pour améliorer leurs conditions de vie.

Le gouvernement de Terre-Neuve a déplacé les Innus de Davis Inlet à l'emplacement actuel en 1967, sur la promesse d'améliorer leurs conditions de vie, ce qui ne s'est jamais concrétisé.

L'enquête Santé Québec n'est pas anonyme

Léger & Léger recueille le numéro d'assurance-maladie des 35 000 répondants

MICHEL VENNE

DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

L'enquête Santé Québec, commanditée par le gouvernement sur les habitudes de vie et de consommation de soins, n'est pas anonyme, contrairement à ce que l'on peut croire.

Les interviewers de la firme de sondage Léger & Léger, à qui on a confié en sous-traitance la cueillette des données, récoltent en effet le numéro d'assurance-maladie de chacun des 35 000 répondants.

Le numéro d'assurance-maladie est une clé d'entrée dans de nombreux fichiers gouvernementaux. Il peut donner accès à des informations sensibles du dossier médical. Il est très en demande sur le marché noir du renseignement.

Or, Santé Québec demande le numéro sans savoir s'il pourra lui être utile.

L'organisme veut pouvoir comparer les réponses recueillies aux dossiers de la Régie d'assurance-maladie pour vérifier si les répondants ont dit vrai sur leur consommation de services de santé.

«On cherche à avoir une certitude», explique le porte-parole de Santé Québec, M. Daniel Tremblay.

Or, la Régie n'a pas encore donné son accord à tel couplage de fichiers. Pour ce faire, d'ailleurs, elle doit obtenir l'autorisation de la Commission d'accès à l'information.

En 1987, lors de la première enquête Santé Québec, on ne demandait pas le numéro d'assurance-maladie.

M. Tremblay reconnaît que même sans avoir accès aux données de la Régie, «le portrait serait précis et fiable». Mais il serait «incomplet». Les questions font appel à la mémoire des gens, dit-il. On leur demande s'ils ont consulté durant les deux derniers mois. Ils peuvent oublier.

Le répondant peut refuser de donner ce numéro. Mais rien ne l'indique sur le questionnaire de plus de

200 questions par lequel on apprend des choses très intimes sur le répondant.

On lui demande par exemple s'il a déjà songé à se suicider.

Le questionnaire précise: «Votre numéro ne nous servira qu'à des fins d'études et jamais de jugement ne sera porté sur votre propre utilisation de services».

M. Tremblay affirme que lors d'un prétest effectué auprès de 150 familles pour valider le questionnaire, 80% ont accepté de donner leur numéro d'assurance-maladie sans rechigner.

L'enquête Santé Québec doit établir un portrait statistique de l'état de santé de la population québécoise. On cherche à identifier les déterminants de l'état de santé: habitudes de vie, conditions socio-économiques et les conséquences sur le système de soins: visites médicales, hospitalisations et consommation de médicaments, par exemple. Et à analyser les corrélations entre les deux.

Cette recherche doit aider le ministère de la Santé et les établissements du réseau à mieux planifier les services.

La cueillette des renseignements, leur codification et la saisie informatique ont été confiées à la firme privée Léger & Léger. 125 interviewers sillonnent les routes du Québec. Ils interrogeront environ 35 000 personnes, réparties dans 16 000 familles.

L'enquête a commencé le 16 novembre. La cueillette durera un an et les résultats seront connus en 1994-95.

Deux questionnaires sont administrés. Un premier est rempli par l'interviewer qui interroge un seul représentant de la famille. Un second est laissé à chacun des membres de la famille qui le remplit isolément et le retourne par la poste. C'est sur ce second questionnaire que l'on demande le numéro d'assurance-maladie.

VALCOURT Les directives contredisent les promesses

SUITE DE LA PAGE UNE

Un travailleur devrait plutôt démontrer qu'il a épuisé tous ses recours, y compris ceux que lui offrent les syndicats, les tribunaux de droits de la personne, ou les commissions de santé et de sécurité au travail, avant de se présenter dans un bureau d'assurance-chômage.

Le Nouveau Parti démocratique a mis la main sur ces directives expédiées à la fin de 1992, pour fins de commentaires, aux directeurs des bureaux régionaux de l'assurance-chômage.

Interrogé à la Chambre des communes par le député ontarien Cid Samson, le ministre responsable Bernard Valcourt a répondu que son gouvernement «était à réviser tout cela et que de nouvelles instructions seraient données sous peu aux agents de l'assurance-chômage».

Mais depuis plusieurs jours, le ministre fédéral torontois aux critiques soulevées par son bill qu'il vise exclusivement ceux qui profitent du système alors que les chômeurs légitimes sont adéquatement protégés.

Or, à première vue, l'application que propose Emploi et Immigration des dispositions du bill C-105 ne correspond pas aux affirmations du gouvernement. Ainsi, selon cette note de service:

— un travailleur qui quitterait son emploi parce que ses conditions de travail ne sont pas sécuritaires ou parce qu'il serait victime de discrimination devrait montrer qu'il a eu recours aux diverses instances pertinentes avant d'en arriver à s'inscrire au chômage;

— un travailleur dont l'employeur déménagerait à bonne distance de son domicile devrait convaincre Emploi et Immigration qu'il a épuisé les solutions de rechange, y compris changer d'horaires, trouver un autre moyen de transport ou chercher du gardiennage parmi ses proches pour ses enfants, avant de quitter l'entreprise dont le site

ne serait plus facilement à sa portée;

— un travailleur qui veut suivre un conjoint lorsqu'il prend un poste dans une autre région devrait démontrer qu'un départ immédiat de son emploi est justifié. Il devrait entre autres montrer à l'agent d'assurance-chômage que son entreprise n'est pas en mesure d'éventuellement lui offrir un transfert.

«Le simple fait qu'il est dans l'intérêt public qu'un couple vive ensemble de façon permanente ne constitue pas pour autant un principe en fonction duquel on peut justifier le départ volontaire et immédiat d'un emploi», peut-on lire à ce sujet;

— la mauvaise santé d'une personne à charge ou d'un conjoint qui vit à distance ne constituerait pas non plus automatiquement une raison de quitter un emploi.

«Il peut y avoir d'autres solutions raisonnables, énoncées, dont voyager périodiquement ou demander l'aide d'autres membres de la famille vivant à proximité de la personne malade pour lui faire des visites».

En fait, selon les directives proposées, même le harcèlement sexuel ne constituerait pas d'emblée une raison valable de quitter un emploi.

Tout en reconnaissant le caractère souvent intolérable de ce genre de situation, la direction de l'assurance-chômage entend en effet instruire ses agents de telle sorte qu'ils s'assurent, dans ces cas comme dans les autres, qu'aucune solution de rechange au chômage n'était possible.

Dans le cas d'un employé harcelé par son patron, les directives concèdent qu'il peut ne pas y avoir d'autre recours, que d'abandonner l'emploi en question. Mais si un travailleur est plutôt harcelé par des collègues, les directives prescrivent qu'on vérifie, avant de lui consentir des prestations, qu'il a fait tous les efforts possibles pour faire rectifier la situation, y compris en demandant un changement de poste et de secteur au sein de son entreprise.

PROVIGO Bertin Nadeau sauve sa peau

SUITE DE LA PAGE UNE

le Suzanne Brochu a indiqué que la proposition dévoilée hier «n'arrive pas comme une surprise». La Caisse «prendra une décision en fonction de différents facteurs», a-t-elle ajouté.

Interrogé hier à Montréal, le chef de l'opposition Jacques Parizeau, qui avait eu vent, à la mi-décembre, des négociations entreprises par M. Nadeau avec les financiers new-yorkais, a soutenu que «rien n'empêche» Unigesco de vendre à quelqu'un d'autre d'ici l'échéance de l'offre en mai. «C'est un cas tout à fait clair où l'intérêt privé et l'intérêt public ne coïncident pas», a-t-il déclaré. Le Parti québécois prévoit donner aujourd'hui une conférence de presse à Québec sur cette question.

À la faveur de la transaction, Unigesco obtient un droit de préemption sur toute vente d'actions ou d'actifs d'Univa que Blackstone pourrait négocier avec des tiers. «Ce qui est important, c'est de permettre au Québec d'avoir le dernier mot quant au contrôle de l'entreprise», a-t-il fait valoir.

Blackstone se décrit comme un «chevalier blanc» qui, dans le cas d'Univa, poursuit des objectifs à moyen terme, sur une période de trois à sept ans. Grâce à des placements privés ou des émissions publiques d'actions au moment opportun, elle compte réaliser un fort rendement sur cet investissement. «Le rendement sur nos investissements atteint 32, 33%, a vanté M. Schwarzman. La plupart de nos investissements fonctionnent très bien. Dans cinq ans, nous saurons si nous avons raison. C'est le type de "business" dans laquelle nous sommes», a-t-il expliqué.

Au bout de sept ans, la co-entreprise formée de Blackstone et d'Unigesco sera dissoute, a fait savoir M. Nadeau. À ce moment-là, le contrôle d'Univa re-

viendra à Unigesco, espère-t-il.

Quoi qu'il en soit, avant même ces lendemains qui chantent, Unigesco encaissera 246 millions\$ d'argent frais en vendant son bloc de 26% des actions d'Univa à cette co-entreprise. Aux prises avec une lourde dette, des banquiers pressants, dont la Banque Nationale du Canada et des échéances au printemps, Unigesco se sortira de l'impasse financière. Elle réinvestira 40 millions\$ dans le nouveau holding qui détendra Provigo. Avec un partenaire encore non identifié (la Caisse dépôt, peut-être) qui ira d'une mise de 35 mil-

lions\$, Unigesco s'assurera de 20% du holding. Pour sa part de 80%, Blackstone investira 300 millions\$ et le reste, 1,25 milliard\$, proviendra de diverses sources.

La transaction prendra la forme d'une fusion entre Univa et une co-entreprise détenue par ce holding Blackstone-Unigesco. Sur la foi d'évaluations indépendantes que le conseil d'administration d'Univa commandera, une majorité des deux tiers de tous les actionnaires devra approuver cette fusion, tout comme la majorité simple des actionnaires hormis Unigesco.

LE DEVOIR

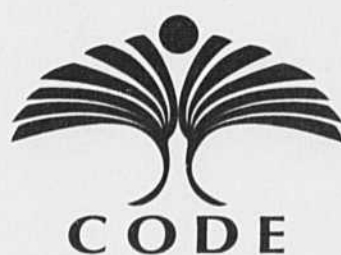
RENSEIGNEMENTS (514) 985-3333
ADMINISTRATION (514) 985-3333
AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

ABONNEMENTS
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.
Montréal (514) 985-3355 Extérieur (sans frais) 1-800-463-7559

SERVICE À LA CLIENTÈLE
LE DEVOIR
2050, RUE DE BLEURY, 9^E ÉTAGE
MONTRÉAL (QUÉBEC) H3A 3M9

LES BUREAUX DU DEVOIR
SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI
DE 9H00 À 16H30

Aider le monde mot à mot



L'autonomie grâce à l'alphabétisation dans le monde en développement

Pour plus de renseignements, téléphonez au 1-800-661-CODE



LE MONDE

B R E F

NIET AU RÉFÉRENDUM DE ELSTINE

MOSCOU (Reuter) — La majorité des dirigeants des Républiques fédérées de la Russie ont exprimé hier leur opposition catégorique au référendum que le président Boris Elstine voudrait organiser en avril sur le régime politique du pays, a annoncé un porte-parole du Kremlin. «Un grand nombre des dirigeants républicains s'opposent fermement au référendum», a dit le porte-parole Vyatcheslav Kostikov. Boris Elstine a besoin du soutien des 20 Républiques fédérées pour organiser ce référendum qui, espère-t-il, pourra assurer son ascendant sur le Parlement, dominé par les conservateurs. Ces derniers jugent que ce référendum ne pourra qu'aggraver l'instabilité politique du pays.

KLAUS CROISSANT À LA BARRE

BERLIN (AFP) — Un des procès pour espionnage les plus spectaculaires de l'histoire allemande récente doit s'ouvrir aujourd'hui à Berlin avec la comparution de l'avocat Klaus Croissant, accusé d'avoir travaillé pour l'ex-police secrète de la RDA (Stasi). Ancien défenseur vedette dans les années 1970 des terroristes de la Fraction Armée Rouge (RAF), M. Croissant, 61 ans, est en détention préventive depuis cinq mois. Le parquet fédéral allemand le soupçonne d'avoir régulièrement informé la Stasi de 1981 à 1989 sur la gauche ouest-allemande, notamment les écologistes, et d'avoir en échange reçu environ 71.000 DM (44.300 dollars) de la police secrète. Klaus Croissant a reconnu avoir donné des informations à la Stasi «pour fortifier la RDA» mais a affirmé qu'il s'agissait de renseignements auxquels tout le monde pouvait avoir accès. Il a qualifié son procès d'opération «de propagande», affirmant que l'Allemagne unie voulait s'en servir pour le punir d'avoir défendu des membres de la RAF.

SOLDAT ABATTU EN ULSTER

BELFAST (Reuter) — Un soldat britannique a été tué et six autres ont été blessés mardi dans deux attentats à la bombe à Armagh, en Irlande du Nord, a annoncé la police. Un porte-parole britannique a précisé que cet attentat, qui n'a pas été revendiqué, portait la marque de l'Armée républicaine irlandaise (IRA). Le premier engin a explosé à 02h00 (2h00 GMT) près de la cathédrale d'Armagh, au sud de Belfast, à l'arrivée d'une patrouille. La deuxième explosion a eu lieu quelques minutes plus tard alors que des soldats venaient au secours de leurs collègues. Les vitres des maisons et des boutiques voisines ont volé en éclats. Selon la police, les deux engins étaient télécommandés. Le soldat décédé est la 10e personne tuée dans des violences politiques depuis le début de l'année en Irlande du Nord.

PARIS SUR LA MAUVAISE VOIE

PARIS (Reuter) — Le trafic ferroviaire a été fortement perturbé lundi dans la région parisienne par une grève des cheministes protestant contre la condamnation du conducteur du train accidenté de la gare de l'Est en 1988. Le mouvement déclenché lundi soir par la CFDT, avec l'appui de la CGT et de FO, a été «largement suivi» hier matin dans la banlieue de l'Île-de-France, a déclaré la SNCF. Le président de la SNCF, Jacques Fournier, a dénoncé sur France-Infos un «mouvement injustifié» qui «pénalise» les usagers et «discrédite le service public». À partir de la gare de Lyon, un sur quatre seulement a roulé vers le Nord et la gare Saint-Lazare. Un seul train par heure a été signalé vers l'Est. Le trafic n'a été normal qu'à partir de la gare de Paris-Montparnasse. La grève a également affecté la grande banlieue et quelques trains à grande vitesse ont été bloqués sur les grandes lignes vers la province.

FIÈVRE JAUNE AU KENYA

NAIROBI (Reuter) — Une épidémie de fièvre jaune a tué au moins 500 personnes ces quatre derniers mois au Kenya, a annoncé le président Daniel Arap Moi. Dans un communiqué diffusé lundi soir, il précise que des responsables de la santé ont été envoyés dans sa région natale de Baringo et dans la province voisine d'Elgeyo Marakwet. Les Nations unies et le Danemark ont donné des fonds pour financer un programme de vaccination et le gouvernement américain a envoyé des experts pour lutter contre l'épidémie.

LA FRANCE MENACE LE TOGO

PARIS (AFP) — La France a déploré hier l'échec de la table ronde inter-togolaise qui s'est tenue lundi à Colmar (est de la France) et a brandi la menace d'une suspension de sa coopération civile avec ce pays. L'échec de la table ronde de Colmar a été confirmé hier matin par le départ de la délégation représentant le président Gnassingbé Eyadéma, avant même «l'ultime tour de table» proposé par les délégations française et allemande, initiatrices de la réunion. Les discussions entre partisans du général Eyadéma et leaders de l'opposition avaient buté tout au long des 12 heures de négociations de lundi sur les modalités du contrôle de la neutralité de l'armée pendant le futur processus électoral. «C'est une déception pour nous et pour tous ceux qui sont attachés au Togo. La France et l'Allemagne qui n'ont pas été avares de leurs efforts depuis plusieurs semaines, ne peuvent pas ne pas en tirer les conséquences pour la coopération civile avec le Togo», a dit le porte-parole du ministère français des Affaires étrangères.

Premier pas

La méthode Caputo porte fruit

Les militaires acceptent le déploiement d'observateurs

SYLVIANE TRAMIER
LE DEVOIR

La méthode Caputo appliquée à la résolution de la crise politique haïtienne semble commencer à porter fruit. Le diplomate argentin, émissaire spécial de l'ONU est parvenu à obtenir le feu vert des autorités militaires d'Haïti pour entamer la première phase du processus de retour à la démocratie en Haïti.

Les autorités de Port-au-Prince ont accepté le déploiement d'observateurs internationaux, a annoncé hier M. Dante Caputo.

«Nous avons (du gouvernement) toutes les garanties nécessaires à l'envoi de cette mission. C'est tout ce que nous voulions», a ajouté Dante Caputo. «Il s'agit d'un premier pas dans la bonne direction.»

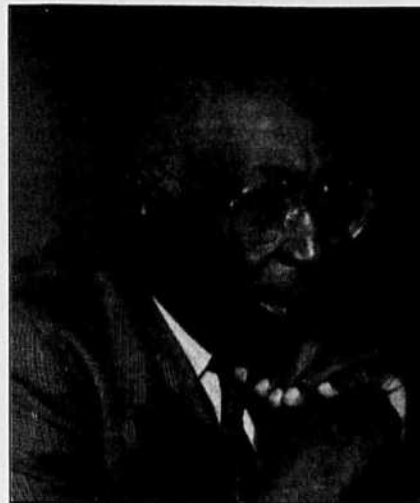
Le département d'Etat américain a aussitôt salué la nouvelle comme «un rayon d'espoir dans un pays qui n'en a pas connu depuis plusieurs mois.»

La médiation de Dante Caputo dans ce dossier bloqué a pris son véritable essor au début de l'année. Choisisant de procéder par étapes, M. Caputo a d'abord cherché à vaincre la résistance de l'armée haïtienne et du gouvernement de M. Marc Bazin à l'envoi d'un contingent d'observateurs civils.

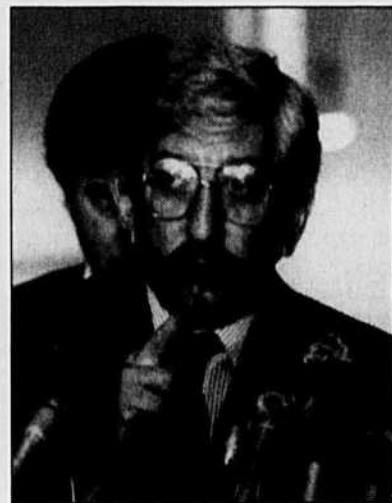
Proposée par l'Organisation des États Américains (OEA) dès le mois d'août dernier, cette mission n'avait pas pu voir le jour en raison de l'opposition des autorités «de facto». L'OEA n'avait réussi à envoyer qu'une poignée d'observateurs en Haïti, sans même obtenir qu'ils puissent se déplacer librement à l'intérieur du pays.

Fort de l'appui de l'ONU et de la communauté internationale, et en particulier des États-Unis, M. Caputo a pu faire fléchir les militaires haïtiens.

Mercredi dernier, à la suite de la troisième visite en Haïti du diplomate argentin, le gouvernement de Marc Bazin avait rejeté au nom de la «souveraineté nationale» certaines des conditions posées par l'ONU et l'OEA pour l'envoi de la mission. M. Caputo avait d'ailleurs été accueilli à Port-au-Prince par des manifestants qui dénonçaient «l'ingérence étrangère» dans les affaires haïtiennes. Mais la fin de non-recevoir des autorités de Port-au-Prince, et l'échec apparent de la mission Caputo avait provoqué une immédiate réaction du secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, se disant disposé à prendre de nouvelles mesures contre le régime haïtien.



Bazin, pensif.



Caputo, optimiste.

PHOTOS AP

tution et à la souveraineté nationale.

Le texte de l'accord stipule dans son premier paragraphe que la mission «s'acquittera de son mandat dans le respect de la Constitution haïtienne et dans le cadre de la souveraineté haïtienne».

Ce nouveau texte prévoit aussi dans son paragraphe 5 que la mission «s'engage à garder en toutes occasions une attitude sans préjugés, d'objectivité et de respect» vis-à-vis du peuple haïtien et à «interdire à ses membres de participer ou de s'associer aux manifestations politiques sur le territoire haïtien, bien qu'ils puissent les observer».

Ces deux paragraphes ainsi que la référence du «cadre de la souveraineté nationale» ne figuraient pas dans les premières conditions sou-

mises par l'OEA et l'ONU au gouvernement de M. Bazin et que ce dernier avaient rejetées au nom de la souveraineté nationale.

Contrairement aux premières conditions, le nouveau texte ne fait pas plus référence à l'autorité du «président de Haïti, Jean-Bertrand Aristide».

La première étape du plan de l'ONU et de l'OEA pour le rétablissement de la démocratie en Haïti prévoit l'envoi de quelque 400 observateurs qui seront chargés de veiller au respect des droits de l'homme et d'aider à l'assainissement économique du pays avec des programmes sociaux dans les domaines de l'éducation, la santé, le logement et l'alimentation.

La deuxième étape porte, selon des sources diplomatiques, sur le rétablissement de la démocratie et le retour en Haïti de Jean-Bertrand Aristide, chassé du pays par un coup d'état militaire en septembre 1991. Le projet prévoit également une amnistie générale et la nomination d'un nouveau Premier ministre de réconciliation nationale.

Les observateurs civils seront envoyés «dès que possible» mais auparavant, un groupe d'experts se rendra à Port-au-Prince dans les prochains jours pour préparer un rapport sur les modalités de cette mission, qui sera adressé au secrétaire général de l'ONU Boutros Boutros-Ghali, selon M. Caputo.

Takeshita dans l'eau bouillante

Tokyo (AFP) — Les pressions se sont intensifiées hier pour contraindre l'ancien Premier ministre Noboru Takeshita à comparaître devant la Diète pour expliquer son rôle dans le scandale Sagawa Kyubin et mettre ainsi fin à une impasse parlementaire susceptible de retarder la reprise économique du Japon.

Après d'intenses discussions en coulisse lundi avec l'opposition, le Parti libéral démocrate (PLD, au pouvoir) a cédé à l'une des exigences posées par les partis d'opposition pour reprendre d'importantes discussions budgétaires, la comparution de l'ancien secrétaire général du parti Ichiro Ozawa devant la Diète. Les discussions budgétaires doivent aboutir à l'adoption d'un budget pour l'année fiscale 1993 jugé crucial par le gouvernement pour relancer l'économie.

Le PLD n'a en revanche pris aucun engagement clair sur les cinq autres comparutions demandées dont celle de M. Takeshita, dont le nom apparaît à nouveau mardi dans un autre scandale, celui du «paravent d'or».

Selon plusieurs journaux japonais citant des sources informées, M. Takeshita aurait reçu 300 millions de yens (2,4 millions de dollars) provenant d'une transaction douteuse portant sur un paravent d'or, acheté en

1985 par la banque Heiwa Sogo (elle-même rachetée en 1986 par la grande banque Sumitomo) à un prix huit fois plus élevé que celui du marché.

Déjà convoqué devant la Diète en novembre dernier, M. Takeshita avait affirmé ne rien savoir de cette affaire de «paravent d'or». Il avait observé le même mutisme sur ses liens avec un ancien chef de la pègre, contacté par un ancien responsable de Sagawa Kyubin pour faire cesser une campagne d'extrême droite contre son élection en 1987 à la tête du PLD. «Je ne sais pas, je ne me souviens plus», avait-il répondu à plusieurs reprises aux parlementaires de l'opposition qui l'interrogeaient.

Impliqué dans le scandale politico-financier Recruit, M. Takeshita avait dû démissionner de son poste de Premier ministre en avril 1989, mais il avait néanmoins continué à jouer un rôle de tout premier plan au sein du PLD.

Toutefois depuis la démission en octobre dernier de l'éminente grise du PLD Shin Kanemaru, également impliqué dans le scandale Sagawa Kyubin, les critiques se sont largement concentrées sur M. Takeshita invité à démissionner de son poste de député, y compris par certains jeunes parlementaires du PLD.

S O M A L I E

Course contre la montre pour sauver les enfants de la faim

Mogadiscio (AFP) — Une course contre la montre est désormais engagée en Somalie pour sauver ce qui reste de deux générations d'enfants somaliens perdus dans la tourmente de la guerre et de la famine.

Selon l'UNICEF et les organisations humanitaires opérant sur le terrain, près de la moitié des enfants de 0 à 5 ans sont déjà morts de faim et de maladie et une grande partie des 10 à 15 ans, souvent orphelins, vivent dans la rue, s'adonnant au pillage et au petit banditisme.

«Sur une population estimée à 7,5 millions, on trouve seulement 15% d'enfants en bas âge alors qu'ils devraient représenter 25% en Somalie», a souligné à l'AFP un représen-

tant de l'UNICEF, précisant que dans certaines régions du sud comme Kismayo, Bardera ou Baidoa ce pourcentage est «inférieur à 10%».

«Les enfants de 10 à 15 ans, qui seront les dirigeants de demain, n'ont aucune éducation, ne connaissent rien en dehors du pillage ou du petit banditisme», a-t-il ajouté.

Ces enfants perdus sont partout: aux postes de contrôle américains, devant les sièges des organisations humanitaires ou de l'ONU, tantôt rieurs, tantôt hostiles, applaudissant ou lançant des pierres, subtilisant parfois lunettes de soleil, bijoux ou sacs mais toujours curieux, avides de connaître l'étranger, son nom, le pays d'où il vient, ce qu'il fait.

Pour essayer de sauver ceux qui

ont survécu, l'UNICEF lance deux opérations, l'une, avec l'aide de l'Inde, entre Mogadiscio et Kismayo, le port du sud de la Somalie. L'autre, avec le soutien des troupes de «Restore Hope» (Rendre l'espoir), qui va permettre une campagne généralisée de vaccination contre la rougeole, «la principale maladie qui décime les enfants».

Hier, le patrouilleur Sunyaka, mis à la disposition de l'UNICEF par la marine indienne, avec à son bord un hélicoptère Alouette, devait charger sa première cargaison de médicaments, de produits nutritionnels pour les enfants mal nourris, de vaccins, dans le port de Mogadiscio avant de longer la côte en direction du sud.

Le pape au Soudan «pur et dur»

Kampala (AFP) — Jean Paul II se trouvera confronté pour la première fois, lors d'un de ses voyages apostoliques en Afrique, avec l'Islam «pur et dur», lorsqu'il arrivera demain à Khartoum pour une escale de neuf heures au Soudan.

En recevant récemment à Rome les évêques du Soudan, il avait «supplié» les autorités musulmanes locales «d'entreprendre un réel et sincère dialogue de paix».

Bien que le dialogue inter-religieux en général et islamo-chrétien en particulier soit difficile, l'Église catholique reconnaît qu'il demeure partie intégrante de sa mission. Et elle ne ménage aucun effort, souligne le dernier rapport du Conseil pontifical pour le dialogue inter-religieux, pour mettre en place, surtout en Afrique, des structures pouvant aider à la promotion de cet apostolat.

Rome poursuit ce dialogue en tenant compte des situations diverses. Il y a d'abord les pays où l'Islam est massivement majoritaire et où la communauté chrétienne autochtone n'existe pratiquement pas, tels que les pays du Maghreb, mais aussi la Mauritanie, le Niger, Djibouti et la Somalie. Ailleurs, l'Islam est fortement majoritaire, mais les chrétiens autochtones y sont nombreux: Égypte, Sénégal, Mali et même Soudan. Ailleurs encore, l'Islam sans être majoritaire, a beaucoup plus de fidèles que le christianisme: Sierra Leone, Burkina Faso, Côte d'Ivoire.

Au Nigeria et en Tanzanie, la proportion entre chrétiens et musulmans est à peu près égale. Il y a des pays où les chrétiens sont plus nombreux, à côté d'une minorité musulmane solide: Bénin, Ghana, Cameroun, Kenya, Ouganda et Malawi. Enfin, dans certains États, la communauté musulmane est presque insignifiante: Rwanda, Burundi, Zambie, Zimbabwe, Botswana et Namibie.

L'archevêque Michael Fitzgerald, secrétaire du Conseil pontifical, a expliqué que le barème des relations entre musulmans et chrétiens ne saurait être réduit à de simples rapports de force, même si des communautés très minoritaires ont tendance à réduire leurs revendications alors que les tensions augmentent lorsque les forces tendent à être égales.

Pour les pays du Sahel, une commission épiscopale pour les relations entre chrétiens et musulmans existe depuis 20 ans. Une commission semblable vient d'être créée dans la zone anglophone de l'Afrique occidentale.



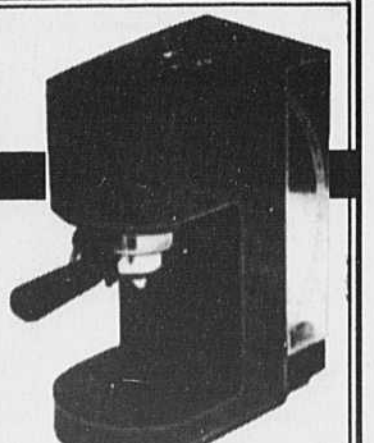
UN PETIT PRIX POUR UN GRAND

LE SUPER SPÉCIAL DE LA SAINT-VALENTIN

POUR UN CAPPUCCINO TÊTE À TÊTE

AVANTI
FIABILITÉ • PERFORMANCE
IMPORTÉES D'ITALIERÉG. MINI BAR
280\$ 249⁰⁰\$
+ TAXE

Amour!

♥ POMPE À HAUT RENDEMENT
♥ CARROSSERIE EN ACIER
♥ TUBE VAPEUR TURBO

7144 BOUL. ST-LAURENT • 270-9770

LE DEVOIR

LES SPORTS

Slalom féminin des Mondiaux de ski alpin

Buder sort par la grande porte

JEAN-CLAUDE CHAUVIÈRE
AGENCE FRANCE-PRESSE

Morioka — Karin Buder ne pouvait rêver plus belle fin de carrière. L'Autrichienne, qui a remporté hier le slalom des Championnats du monde de Morioka, a en effet confirmé qu'elle raccrocherait ses skis à la fin de la saison.

« Cette victoire, un peu inespérée je le reconnais, ne change rien à ma décision, a affirmé la nouvelle championne. Je m'arrête au mois de mars, et c'est vraiment une belle façon pour moi de terminer ma carrière sportive. »

Septième de la première manche, Karin Buder (28 ans), ne pensait plus qu'à se battre pour une médaille de bronze, malgré les éliminations prématurées de sa compatriote Anita Wachter et de la Suissesse Vreni Schneider, tenante du titre, deux virtuoses de la spécialité.

La Néozélandaise Annelise Coberger, vice-championne olympique à Méribel, avait en effet réalisé une première manche remarquable, et Buder reléguée à plus d'une seconde.

L'Américaine Julie Parisien et l'Autrichienne Elfi Eder avaient concédé moins de temps. Elles se retrouveront dans cet ordre sur le podium. Mais, devant elles, Buder avait remplacé Coberger...

« J'ai attaqué à fond sur le second tracé car je n'avais rien à perdre », a précisé Buder. Cette skieuse au style si décrié par les puristes réalisa pourtant un véritable exploit, même si Coberger lui facilita la tâche en enfourchant trois portes avant la fin.

« Je savais qu'il me fallait finir vite, a raconté la Néozélandaise. Mais j'ai voulu trop en faire et j'ai touché un piquet. »

Mélanie Turgeon, de Québec, était la seule Canadienne engagée dans l'épreuve. Elle a été éliminée après avoir chuté dès la première manche.

Tandis que sur la piste du slalom, relativement abritée, la neige tombait sans vraiment gêner les skieuses, le vent balayait la crête sur laquelle était piqueté le slalom géant des hommes.

Déjà dans la première manche, il avait joué son rôle au profit du Norvégien Kjetil Andre Aamodt et de



L'Autrichienne Karin Buder, gagnante du slalom des Mondiaux, à Morioka.

l'Autrichien Rainer Salzgeber, tous deux épargnés par les fortes rafales qui avaient freiné le Luxembourgeois Marc Girardelli et quelques autres spécialistes de la discipline, relégués pour les moins mal lotis à près de deux secondes.

Etant donné que le vent redoubla de violence en début d'après-midi, le jury décida de reporter de 24 heures la deuxième manche. Personne ne contesta. Mais certains demandèrent à ce que la première manche soit recourue...

« Le règlement dit, selon un officiel de la FIS, que les deux manches doivent avoir lieu le même jour, si possible. La discussion était close. »

Désolé

Alberto Tomba va mieux. Sa fièvre est tombée, et il est même sorti hier matin pour saluer des supporters venus d'Italie. « Je suis désolé pour vous », leur a-t-il dit, après son forfait dans le slalom géant. Tomba, qui pensait repartir du Japon, a finalement changé d'avis. Il envisage en effet de tenter de participer dimanche au slalom. Même si dans son entourage, on estime que ses chances sont faibles.

Avis

Le même Tomba a suivi à la radio le déroulement de la première manche du slalom géant, car la télévision japonaise ne retransmettait pas l'événement en direct. L'Italien estimait que le Norvégien Kjetil Andre Aamodt, vainqueur sur le tracé initial, avait sûrement bénéficié de l'aide, directe ou indirecte, du vent. « Il est très bon, aurait-il commenté. Mais de là à mettre près de deux secondes à Girardelli... »

Précédent

Aux Olympiques de Lake Placid (USA), en 1980, les deux manches d'un slalom géant étaient encore disputées sur deux jours. Depuis, réglementairement, elles doivent avoir lieu la même journée.



GILLES-C. MARCOTTE

Tout va pour le mieux

D'accord, on lui fout la paix au grand Mario. A sa mère aussi, tant qu'à faire. Et à son père, et à sa blonde, enceinte, avec qui, si vous voulez savoir, il convolera comme un juste, à Montréal, au surlendemain de la prochaine Saint-Jean-Baptiste.

On lui fout la paix avec sa gaffe de pi-oui, l'automne dernier, dans une chambre d'hôtel du Minnesota et on n'en fait pas de cas, et on se tait, si par hasard on le croise dans un bar topless, comme ce brave policier qui m'avait dit l'avoir déjà aperçu au chic Chez Parée. Tu peux bien y retourner Mario, on ne dira pas un mot. Donne-toi même pas le trouble de te déguiser. Les rusés limiers de l'escouade de la moralité et eux-mêmes toutes les misères du monde à passer incognito.

On lui fout la paix avec Hodgkin, qui n'est pas son ailier gauche, mais bel et bien du rat de laboratoire qui a découvert la saloperie de cochonnerie qui en veut à son corps de super-vedette, adulée, hyper-entourée. Blindée. On l'a vu samedi dernier à Montréal, quand le nouveau commissaire l'a invité instamment à partir de Pittsburgh pour venir faire son petit tour de piste au Forum.

Claude Mouton, ému, l'a présenté à la foule qui, comme actionnée par un ressort, s'est levée en bloc et a offert une ovation bien sentie à l'idole éprouvée. Mario a reçu son chandail des étoiles des mains de son entraîneur Scotty Bowman, l'a mis, a salué l'assemblée. Puis il a fait signe de l'index, à la Elvis, en direction de ses coéquipiers, pour ensuite disparaître dans une loge. Comme un chef d'Etat. Entouré par une meute de body guards. Inabordable.

La directive émise par la LNH était indiscutable. Péremptoire: *no way*, personne n'allait être autorisé à lui parler. C'était comme ça, point à la ligne. Hormis l'analyste de NBC, John Davidson, qui a fait une interview à partir des questions entendues au préalable, auxquelles Mario Lemieux a répondu en anglais, puis en français pour Radio-Canada, le diffuseur de l'événement, aucun journaliste n'a pu obtenir ni serait-ce que quelques minutes d'entretien. Le directeur des sports de CIMS, entre autres, Michel Tremblay, qui contenait sa rage avant le début du match, a été avisé clairement, quasiment sous peine d'expulsion, qu'il n'était pas question de converser avec Lemieux d'aucune façon que ce soit.

La consigne était incontournable; rien d'autre que l'entrevue faite par NBC.

Ces temps-ci, on le sait, probablement jusque dans les bars de Bagdad, le grand Houdini du goudet à autre chose à faire que de répondre aux questions de la confrérie médiatique d'Amérique. Il a affaire au cancer. Comme quelques autres de ses concitoyens, qui pourront peut-être s'inspirer des mots opportuns, inscrits sur le panneau-réclame qui montre Mario en pleine action avec un bâton Koho, boul. René-Lévesque, côté sud, pas loin du Reine-Elizabeth. Le slogan dit: « Rien ne peut l'arrêter ». Pas même Hodgkin. Tout va pour le mieux...

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

HIER

Ottawa 1, Philadelphie 8
Montréal 5, NY Islanders 3
Vancouver 5, Québec 1
Toronto 1, Tampa Bay 3
New Jersey 5, Detroit 8
Washington 3, Minnesota 2
Boston 6, Saint Louis 1
Edmonton à Los Angeles

Lundi	San Jose à Calgary
Boston 0 Pittsburgh 4	Démarc
Buffalo 2 Ottawa 4	Montréal à Philadelphie
Rangers 4 New Jersey 5	Minnesota à Tampa Bay
Saint Louis 3 Hartford 1	Vancouver à Toronto
Ca soir	Washington à Saint Louis
Pittsburgh à Rangers	Boston à Chicago
Buffalo à Winnipeg	Detroit à Los Angeles

LIGUE NATIONALE

Conférence Prince-de-Galles

Section Adams						
	pj	g	p	np	bc	pts
Montréal	57	34	18	5	236	190
Québec	55	29	18	8	223	199
Boston	56	31	21	4	225	198
Buffalo	54	27	21	6	232	191
Hartford	54	14	36	4	171	250
Ottawa	58	7	47	4	133	273

Section Patrick						
	pj	g	p	np	bc	pts
Pittsburgh	54	35	14	5	230	176
Washington	54	26	22	6	210	195
NY Rangers	54	23	22	9	216	209
New Jersey	53	25	24	4	187	189
NY Islanders	54	24	24	6	222	199
Philadelphie	53	19	26	8	208	217

Conférence Clarence-Campbell

Section Norris						
	pj	g	p	np	bc	pts
Chicago	57	31	18	8	195	154
Detroit	56	30	20	6	240	188
Minnesota	55	28	19	8	195	178
Toronto	54	24	22	8	174	166
Saint Louis	56	24	24	8	189	194
Tampa Bay	56	19	34	3	177	212

Section Smythe						
	pj	g	p	np	bc	pts
Vancouver	53	31	15	8	241	167
Calgary	54	29	19	6	206	183
Winnipeg	54	25	23	6	201	204
Los Angeles	53	24	23	6	209	217
Edmonton	55	19	28	8	152	209
San Jose	54	6	46	2	148	265

LES MEILLEURS

Canadien			Nordiques				
	b	p	p	p	pts		
Lemieux, Pit	39	65	104				
Oates, Bos	33	62	95	Damphousse	29	44	73
LaFontaine, Buf	33	61	94	Muller	28	45	73
Turgeon, Isl	34	48	82	Lebeau	26	42	72
Mogilny, Buf	50	30	80	Bellows	23	34	72
Riccchi, Phi	32	48	80	Keane	12	35	47
Sjarnne, Win	42	37	79	Savard	13	32	45
Bire, Van	44	33	77	Schneider	15	28	41
Stevens, Pit	42	35	77	Desjardins	10	23	33
Yerman, Det	38	38	76				
Gilmour, Tor	19	56	75				
Hill, STL	37	37	74				
Janey, STL	14	60	74	Sundin	26	44	70
Ribnick, Chi	30	43	73	Sakic	34	34	68
Dolphuss, Mon29	44	44	73	Nolan	28	30	58
Muller, Mon	28	45	73	Duchene	15	44	59
Lebeau, Mon	26	42	70	Riccchi	17	38	55
Rabbitaille, LA	36	34	70	Young	22	22	44
Roberts, Cal	31	38	69	Kovalenko	16	25	41

SOMMAIRE

Islanders 3, Canadien 5

Première période

1. NY Islanders, King 25 (Thomas) 4:54
2. NY Islanders, McInnis 6 (Krupp) 11:46
3. NY Islanders, Thomas 22 (Turgeon, Vaske) 18:56

Deuxième période

4. Montréal, DiPietro 2 (Dionne, Odelein) 15:49
5. Montréal, Muller 27 (Lebeau) 17:18 (an)

Troisième période

6. Montréal, Muller 28 (Bellows, Ronan) 0:38
7. Montréal, Lebeau 26 (Dampousse, Ronan) 8:43
8. Montréal, Bellows 23 (Savard) 19:52 (fd)

Tirs au but				
Montréal	12	14	9	35
NY Islanders	13	11	6	30

Gardiens: Montréal: Roy (G.22-15-5); NY Islanders: Fitzpatrick (P.10-8-5).

Avantages numériques: Montréal: 1-4; NY Islanders: 0-3.

Arbitre: Mark Faucette.

Juges de lignes: Brian Murphy, Mark Vines.

Assistance: 8766

SOMMAIRE / Québec

Canucks 5, Nordiques 1

Première période

1. Vancouver, Semenov 11 (Courtnall) 6:41
2. Vancouver, Valk 4 (Kron, Babych) 12:33

Deuxième période

3. Vancouver, Valk 5 (Kron, Odjick) 9:10
4. Vancouver, Bure 45 17:10

Troisième période

5. Québec, Finn 3 (Sundin, Duchesne) 6:48
6. Vancouver, Bure 46 (Courtnall) 17:23 (fd)

Tirs au but				
Vancouver	12	9	6	27
Québec	6	6	11	23

Gardiens: Vancouver: McLean (G.20-11-4); Québec: Hextall (21-17) (P.24-12-5), Fiset 0:00 3e.

Avantages numériques: Vancouver: 0-2; Québec: 0-3.

Arbitre: Paul Stewart.

Juges de lignes: Pierre Champoux, Jean Morin.

Assistance: 14 360

SOMMAIRE / Ottawa

Sénateurs 1, Flyers 8

Première période

1. Philadelphie, Hawgood 8 (Recchi, Eklund) 3:48 (an)
2. Philadelphie, Dineen 18, 11:52
3. Philadelphie, Lindros 22 (Eklund, Recchi) 13:40

Deuxième période

4. Ottawa, Baker 13 (Turgeon) 1:50
5. Philadelphie, Recchi 33 (Eklund) 10:53
6. Philadelphie, Dineen 19 (Beranek, Yushkevich) 16:58

Troisième période

7. Philadelphie, Dineen 20 (Butsayev, Hawgood) 5:23
8. Philadelphie, Lindros 23 (Galley, Recchi) 5:47
9. Philadelphie, Fedyk 17 (Brind'Amour, Lomakin) 15:41

Tirs au but				
Ottawa	8	14	6	28
Philadelphie	12	9	17	38

Gardiens: Ottawa: Sidorkiewicz (P.5-33-3) (10-7); Berthiaume (13-40 1ère, 28-23); Philadelphie: Soderstrom (G.10-8-4).

Avantages numériques: Ottawa: 0-4; Philadelphie: 1-6.

Arbitre: Rob Shick. Juges de lignes: Scott Driscoll, Jerry Pateman.

Assistance: 17 185

Biathlon masculin

L'Allemagne couronnée

Le Canada 5e

Borovetz, Bulgarie (AFP) — Les Allemands, qui n'avaient pourtant pas aligné leurs meilleurs éléments Mark Kirchner, triple champion olympique à Albertville, et Arigo Gross, ont remporté l'épreuve par équipes du 20 km des Championnats du monde de biathlon, hier à Borovetz.

L'équipe d'Allemagne, composée de Fritz Fischer, Frank Luck, Steffen Hoos et Sven Fischer, a devancé la Russie de 34 sec et la France de 1 min 2 sec 5/10.

Les Allemands se sont montrés les plus performants dans les tours supplémentaires sanctionnant les pénalités aux tirs. Avec autant de pénalité que les Français (3), et une de moins que les Russes, ils ont effectué un final tout en force pour revenir sur les équipes en tête et les dépasser.

L'équipe de France était en effet



Le quatuor français de biathlon, vainqueur du 15 km par équipes.

en tête avec 50 secondes d'avance sur la Russie avec le dernier poste de tir. Mais son dernier relayeur, Lionel Laurent, a manqué trois coups. La Russie n'a pas pu profiter de cette défaillance, Sergueï Chepikov, champion du monde, a lui aussi commis deux erreurs de tir au dernier poste.

Le Canada a terminé cinquième. L'équipe est composée de Steve Cyr, de Val-Bélair, Jean Paquet, de Loret-

teville, Glenn Rupertus, de Camrose, en Alberta, et Tony Fiala, de Quesnel, en Colombie-Britannique.

Chez les dames, la victoire est revenue à la France dans l'épreuve par équipes (15 km) en 53 min 58 sec 1/10. Les Françaises (Nathalie Beausire, Delphine Buret, Anne Briand et Corine Niogret) ont devancé le Belarus (à 2 sec 4/10) et la Pologne (à 1 min 32 sec 3/10). Le Canada n'était pas au départ de ce relais.

FOOTBALL

200 000 personnes acclament les Cowboys

Dallas (AP) — C'est à travers une tempête de confettis, de ballons de football et de bannières qu'environ 200 000 amateurs ont salué les champions du Super Bowl, les Cowboys, hier, dans les rues de Dallas.

Les Cowboys ont remporté leur premier titre en plus d'une décennie en disposant des Bills au Buffalo 52-17 dans la classique annuelle.

« C'est incroyable comme réception, a commenté le quart Troy Aikman, proclamé le joueur par excellence du match. Ça fait chaud au coeur d'être accueilli de la sorte et c'est vraiment plaisant de porter les couleurs d'une ville où les gens sont fiers d'appuyer une équipe championne. »

Les célébrations ont toutefois été marquées par quelques incidents violents lorsque des groupes d'adolescents en sont venus aux coups entre eux et avec les policiers au terme de la parade, bien après le passage des joueurs.

Aikman et ses coéquipiers, accompagnés des instructeurs des Cowboys, ont défilé dans les rues à bords de voitures décapotables accompagnés des meneuses de claques de l'équipe, de trois orchestres ambulants et des dignitaires de la ville de Dallas.

« Ça nous a pris du temps, mais nous sommes de retour au sommet », a déclaré le second Ken Norton Jr.

BASEBALL

Le successeur de Wallach sous contrat

Les Expos signent Bolick, Mathile et Stairs

PRESSE CANADIENNE

Les Expos de Montréal ont conclu, hier, des ententes avec le joueur de troisième-but Frank Bolick, le lanceur droitier Mike Mathile, et le voltigeur Matt Stairs en vue de la saison 1993.

Bolick, un frappeur ambidextre de 26 ans, a été acquis le 20 novembre dernier des Mariners de Seattle en retour du releveur David Wainhouse.

La saison dernière, il a réalisé 27 doubles, six triples, 27 circuits et produit 96 points à Jacksonville (AA) et Calgary (AAA). Il a de plus maintenu une moyenne de .279 ainsi qu'une moyenne de puissance de .520.

Mathile, 24 ans, a été un choix de troisième ronde des Expos au repêchage de juin 1990. La saison dernière, il a conservé une fiche de 12-5 et une moyenne de 2,86 en 26 départs à Harrisburg (AA). Il a dominé la ligue Eastern aux chapitres des manches lancées (185,1) et des matchs complétés (7).

Stairs, 24 ans, sera l'un des quatre Canadiens à prendre part au camp d'entraînement des Expos en compagnie de Larry Walker, Mike Gardiner et Joe Siddall.

Frappeur gaucher originaire de Fredericton, Stairs a maintenu une moyenne de .267 à Indianapolis (AAA).

Il a également participé à 13 rencontres des Expos.

EN BREF

LA LPGA À OTTAWA EN 94

Ottawa (PC) — Le Ottawa Hunt & Golf Club a été retenu comme site de l'édition 1994 de la Classeque du Maurier. Les dates pour la tenue de ce tournoi majeur seront divulguées ultérieurement. Dotée d'une bourse de 1 million \$, la Classeque est l'un des quatre tournois majeurs de l'Association des golfeuses professionnelles (LPGA) et la seule étape du circuit à être présentée au Canada.

LE CIO REND HOMMAGE À ASHE

New York (AP) — Le CIO décernera sa plus haute distinction à Arthur Ashe, à titre posthume. L'ex-champion de tennis est décédé samedi dernier, des suites du sida, à l'âge de 49 ans. Il n'a jamais participé aux Jeux olympiques. L'Ordre olympique est attribué périodiquement à ceux qui contribuent aux principes de l'olympisme. Boris Eltsine figure parmi les récents lauréats.

BARCELONE JOUE LES JARDINIERS

Barcelone (AFP) — Le comité organisateur des Olympiques de Barcelone a décidé d'offrir 3000 arbres à la capitale catalane pour se faire pardonner d'avoir consommé 800 tonnes de papier en rapports et autres dossiers pour l'organisation olympique. La mairie de Barcelone et le COOB ont signé un accord, selon lequel les dirigeants du comité organisateur verseront 30 millions de pesetas à la ville, une somme équivalente à